NEI

Fonds NEI

États financiers annuels audités

30 septembre 2024

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers des Fonds NEI ci-joints ont été préparés par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., agissant à titre de commandité pour Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. Les principales conventions comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de contrôler dans quelle mesure le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Avec l'auditeur externe des Fonds NEI, le conseil d'administration examine les états financiers, le processus d'audit et la présentation de l'information financière. Il approuve aussi les états financiers pour publication.

L'auditeur externe des Fonds NEI est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ils ont audité les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Signé au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques inc.,
agissant à titre de commandité pour
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.,
le gestionnaire et fiduciaire

William Packham,
Président et chef de la direction

John H. Bai,
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Le 10 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de :

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI
Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds croissance et revenu NEI
Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
Fonds de dividendes américains NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds de croissance mondiale NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI
Fonds d'infrastructure propre NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds des marchés émergents NEI
Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI Impact conservateur
Portefeuille NEI Impact équilibré
Portefeuille NEI Impact croissance
Portefeuille privé NEI revenu
Portefeuille privé NEI revenu et croissance
Portefeuille privé NEI équilibré
Portefeuille privé NEI croissance
Mandat NEI revenu fixe
Mandat NEI actions canadiennes
Mandat NEI actions mondiales
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 septembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les états des flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 10 décembre 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds leaders en environnement NEI

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 30 septembre

	2024 $	2023 $
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	**16 266 657**	31 006 537
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	**1 546 986 217**	1 308 137 668
Souscriptions à recevoir	**816 596**	583 008
Somme à recevoir pour la vente de titres	**3 914 810**	-
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**2 256 911**	2 301 589
	1 570 241 191	1 342 028 802
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	**476 425**	345 157
Rachats à payer	**727 423**	2 755 072
Somme à payer pour l'achat de titres	**4 840 645**	-
	6 044 493	3 100 229
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**1 564 196 698**	1 338 928 573
Données par série (note b)		
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**374 651 214**	331 171 398
- par part	**20,70**	16,10
Série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**278 998 670**	237 656 854
- par part	**22,55**	17,36
Série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**265 730 162**	299 912 845
- par part	**24,65**	18,87
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**134 332 603**	92 958 730
- par part	**19,14**	14,65
Série P		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**193 238 263**	142 986 650
- par part	**21,34**	16,53
Série PF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**317 245 786**	234 242 096
- par part	**23,01**	17,69

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques inc.,
agissant à titre de commandité pour
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire

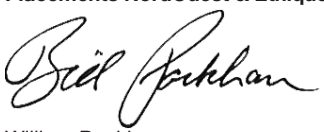

William Packham,
Président et chef de la direction

John H. Bai,
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds leaders en environnement NEI

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 30 septembre

	2024	2023
	$	$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	**1 253 398**	1 324 985
Dividendes	**21 520 962**	22 668 849
Écart de conversion sur encaisse	**(390 384)**	(183 415)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	**113 529 408**	50 610 156
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	**290 132 825**	132 426 060
	426 046 209	206 846 635
Charges (note 5)		
Frais de gestion	**13 726 700**	12 754 591
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	**36 108**	26 332
Frais d'administration	**2 227 322**	2 055 276
Taxes de vente	**1 608 242**	1 490 644
	17 598 372	16 326 843
Retenues d'impôt	**2 586 380**	2 768 649
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	**1 421 703**	696 961
	21 606 455	19 792 453
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**404 439 754**	187 054 182
Données par série		
Série A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**93 114 909**	43 096 332
- par part	**4,81**	2,07
Nombre moyen pondéré de parts	**19 378 222**	20 797 727
Série F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**71 189 041**	33 975 670
- par part	**5,45**	2,45
Nombre moyen pondéré de parts	**13 063 896**	13 857 483
Série I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**93 214 973**	44 779 438
- par part	**6,31**	2,82
Nombre moyen pondéré de parts	**14 768 439**	15 879 727
Série O		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**32 410 953**	10 973 557
- par part	**4,68**	1,85
Nombre moyen pondéré de parts	**6 926 812**	5 930 320
Série P		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**42 162 144**	18 627 946
- par part	**4,86**	2,12
Nombre moyen pondéré de parts	**8 671 073**	8 773 359
Série PF		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**72 347 734**	35 601 239
- par part	**5,47**	2,61
Nombre moyen pondéré de parts	**13 229 912**	13 655 223

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds leaders en environnement NEI

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercices clos les 30 septembre

	Série A		Série F		Série I	
	2024 $	2023 $	**2024 $**	2023 $	**2024 $**	2023 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	**331 171 398**	297 279 867	**237 656 854**	214 799 945	**299 912 845**	255 199 119
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**93 114 909**	43 096 332	**71 189 041**	33 975 670	**93 214 973**	44 779 438
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	**61 041 419**	60 657 148	**68 916 401**	53 124 232	**33 229 733**	21 991 248
Distributions réinvesties	**2 768 805**	-	**2 144 187**	53 447	**5 206 338**	981 394
Montant global des rachats de parts rachetables	**(110 616 213)**	(69 861 949)	**(98 442 049)**	(64 234 567)	**(160 627 389)**	(22 052 750)
	(46 805 989)	(9 204 801)	**(27 381 461)**	(11 056 888)	**(122 191 318)**	919 892
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	**-**	-	**(417 004)**	(61 873)	**(2 621 152)**	(985 604)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	**(2 829 104)**	-	**(2 048 760)**	-	**(2 585 186)**	-
	(2 829 104)	-	**(2 465 764)**	(61 873)	**(5 206 338)**	(985 604)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	**374 651 214**	331 171 398	**278 998 670**	237 656 854	**265 730 162**	299 912 845

Exercices clos les 30 septembre

	Série O		Série P		Série PF	
	2024 $	2023 $	**2024 $**	2023 $	**2024 $**	2023 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	**92 958 730**	67 946 589	**142 986 650**	126 727 510	**234 242 096**	218 202 030
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**32 410 953**	10 973 557	**42 162 144**	18 627 946	**72 347 734**	35 601 239
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	**28 348 883**	20 395 995	**49 574 421**	31 292 692	**82 929 684**	47 526 961
Distributions réinvesties	**1 369 958**	204 108	**1 166 381**	-	**2 247 326**	222 515
Montant global des rachats de parts rachetables	**(19 140 182)**	(6 322 348)	**(41 448 300)**	(33 661 498)	**(71 672 656)**	(67 029 803)
	10 578 659	14 277 755	**9 292 502**	(2 368 806)	**13 504 354**	(19 280 327)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	**(772 516)**	(239 171)	**-**	-	**(869 015)**	(280 846)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	**(843 223)**	-	**(1 203 033)**	-	**(1 979 383)**	-
	(1 615 739)	(239 171)	**(1 203 033)**	-	**(2 848 398)**	(280 846)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	**134 332 603**	92 958 730	**193 238 263**	142 986 650	**317 245 786**	234 242 096

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds leaders en environnement NEI

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 30 septembre

	2024	2023
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**404 439 754**	187 054 182
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	**390 384**	183 415
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	**(113 529 408)**	(50 610 156)
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	**(290 132 825)**	(132 426 060)
Produit de la vente/échéance de placements	**690 738 335**	347 820 075
Achat de placements	**(525 930 523)**	(318 550 397)
Somme à recevoir pour la vente de titres	**(3 914 810)**	-
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**44 678**	(635 142)
Charges à payer	**131 268**	66 551
Somme à payer pour l'achat de titres	**4 840 645**	(3 249 095)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	**167 077 498**	29 653 373
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	**323 806 953**	235 837 198
Montant global des rachats de parts rachetables	**(503 974 438)**	(263 239 946)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	**(1 265 381)**	(106 030)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	**(181 432 866)**	(27 508 778)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	**(384 512)**	(200 049)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	**(14 739 880)**	1 944 546
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	**31 006 537**	29 061 991
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice	**16 266 657**	31 006 537
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	**885 690**	925 113
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	**19 053 380**	19 297 363
Intérêts payés	**3 125**	2 284

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds leaders en environnement NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024

	NOMBRE D'ACTIONS	COÛT $	JUSTE VALEUR $
Actions (98,9 %)			
Actions américaines (56,5 %)			
Matériaux (5,4 %)			
Crown Holdings	149 678	18 433 153	19 409 181
Linde	101 254	34 616 281	65 301 672
		53 049 434	84 710 853
Produits industriels (16,1 %)			
Carrier Global	356 307	26 603 263	38 787 117
Ferguson	103 375	12 874 730	27 477 037
Hubbell	57 157	11 976 768	33 112 305
IDEX	106 124	24 199 123	30 786 628
Republic Services	108 550	18 425 194	29 485 009
Union Pacific	92 444	30 937 099	30 816 381
Waste Management	218 597	39 839 355	61 375 178
		164 855 532	251 839 655
Consommation discrétionnaire (1,5 %)			
Aptiv	231 796	30 620 154	22 574 595
Soins de santé (9,2 %)			
Agilent Technologies	319 981	46 087 844	64 255 953
Mettler-Toledo International	19 432	28 764 226	39 413 328
Waters	83 117	29 418 501	40 455 806
		104 270 571	144 125 087
Technologies de l'information (22,2 %)			
Ansys	77 529	28 101 623	33 409 661
Applied Materials	125 747	21 541 803	34 361 942
Autodesk	84 894	23 684 370	31 629 206
Cognex	563 395	33 618 016	30 859 524
Microsoft	116 728	49 082 600	67 930 937
NVIDIA	211 006	25 498 769	34 654 521
Synopsys	56 977	42 419 236	39 021 676
Texas Instruments	161 685	36 485 340	45 170 843
Veralto	203 040	21 248 671	30 716 918
		281 680 428	347 755 228
Services publics (2,1 %)			
American Water Works Company	169 535	29 709 484	33 531 020
Total des actions américaines		664 185 603	884 536 438
Actions étrangères (42,4 %)			
Bermudes (1,5 %)			
RenaissanceRe Holdings	62 724	22 090 429	23 107 984
France (9,3 %)			
Air Liquide	209 310	37 335 441	54 596 391
Schneider Electric	144 868	22 479 308	51 514 324
Veolia Environnement	871 060	32 432 134	38 711 506
		92 246 883	144 822 221
Allemagne (5,6 %)			
GEA Group	599 355	29 241 311	39 665 914
Sartorius	25 172	8 921 948	9 557 371
Siemens	142 374	26 698 437	38 868 694
		64 861 696	88 091 979
Irlande (10,5 %)			
Kerry Group, catégorie A	229 108	26 371 722	32 129 115
Pentair	296 388	18 945 686	39 199 117
STERIS	91 241	26 534 289	29 929 167
TE Connectivity	182 681	27 685 450	37 304 634
Trane Technologies	48 642	7 499 885	25 572 942
		107 037 032	164 134 975
Japon (0,9 %)			
Keyence	23 000	12 592 457	14 795 130
Pays-Bas (1,6 %)			
ASML Holding	22 019	15 907 939	24 716 054
Suisse (4,3 %)			
DSM-Firmenich	188 203	32 633 903	35 034 531
Sika	72 308	28 258 098	32 364 632
		60 892 001	67 399 163
Taïwan (3,4 %)			
Delta Electronics	1 389 000	14 182 186	22 586 682
MediaTek	595 000	22 746 134	29 877 920
		36 928 320	52 464 602
Royaume-Uni (5,3 %)			
Ashtead Group	335 851	31 952 993	35 136 793
Croda International	322 168	31 466 495	24 565 355
Spirax Group	170 849	28 168 890	23 215 523
		91 588 378	82 917 671
Total des actions étrangères		504 145 135	662 449 779
Total des placements (98,9 %)		**1 168 330 738**	**1 546 986 217**
Autres éléments d'actif net (1,1 %)			17 210 481
Actif net (100,0 %)			**1 564 196 698**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds leaders en environnement NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds leaders en environnement NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série F	Série I
13 janvier 2016	13 janvier 2016	9 septembre 2016
Série O	**Série P**	**Série PF**
29 juin 2018	21 avril 2016	17 février 2016

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Nombre de parts à la fin de l'exercice
Série A					
30 septembre 2024	**20 574 540**	**3 256 859**	**157 114**	**5 891 439**	**18 097 074**
30 septembre 2023	21 133 139	3 659 766	-	4 218 365	20 574 540
Série F					
30 septembre 2024	**13 686 596**	**3 382 977**	**112 686**	**4 812 368**	**12 369 891**
30 septembre 2023	14 314 498	2 997 840	3 133	3 628 875	13 686 596
Série I					
30 septembre 2024	**15 893 411**	**1 558 417**	**251 645**	**6 923 379**	**10 780 094**
30 septembre 2023	15 792 020	1 218 795	53 435	1 170 839	15 893 411
Série O					
30 septembre 2024	**6 345 884**	**1 679 407**	**85 612**	**1 092 491**	**7 018 412**
30 septembre 2023	5 414 135	1 345 965	14 310	428 526	6 345 884
Série P					
30 septembre 2024	**8 647 945**	**2 520 655**	**64 383**	**2 177 735**	**9 055 248**
30 septembre 2023	8 800 924	1 837 363	-	1 990 342	8 647 945
Série PF					
30 septembre 2024	**13 244 961**	**3 922 057**	**116 094**	**3 493 210**	**13 789 902**
30 septembre 2023	14 312 620	2 640 884	12 838	3 721 381	13 244 961

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série F	Série I
Annuelle	Annuelle	Annuelle
Série O	**Série P**	**Série PF**
Annuelle	Annuelle	Annuelle

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
30 septembre 2024	**1,90**	**0,90**	**1,65**
30 septembre 2023	1,90	0,90	1,65

	Série PF %
30 septembre 2024	**0,65**
30 septembre 2023	0,65

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série O %
30 septembre 2024	**0,25**	**0,20**	**0,05**
30 septembre 2023	0,25	0,20	0,05

	Série P %	Série PF %
30 septembre 2024	**0,20**	**0,15**
30 septembre 2023	0,20	0,15

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

30 septembre 2024	30 septembre 2023
$	$
476 425	345 157

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés actives sur les marchés en croissance de l'optimisation des ressources et de l'environnement situées partout dans le monde.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Fonds leaders en environnement NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de $)

30 septembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Actifs financiers à la JVRN				
Actions	1 546 986	-	-	1 546 986
Total	**1 546 986**	**-**	**-**	**1 546 986**

30 septembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Actifs financiers à la JVRN				
Actions	1 308 138	-	-	1 308 138
Total	**1 308 138**	**-**	**-**	**1 308 138**

Transferts entre les niveaux

Au cours des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de $)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

30 septembre 2024

	Éléments d'actif financiers	Éléments de passif financiers	Exposition nette	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	$	$	$	$
USD	1 020 001	-	1 020 001	30 600
EUR	326 304	-	326 304	9 789
GBP	110 664	-	110 664	3 320
TWD	53 780	-	53 780	1 613
CHF	32 522	-	32 522	976
JPY	14 861	-	14 861	446
DKK	159	-	159	5

30 septembre 2023

	Éléments d'actif financiers	Éléments de passif financiers	Exposition nette	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	$	$	$	$
USD	808 774	-	808 774	24 263
EUR	261 395	-	261 395	7 842
GBP	87 247	-	87 247	2 617
TWD	63 458	-	63 458	1 904
JPY	56 148	-	56 148	1 684
DKK	35 350	-	35 350	1 060
CHF	157	-	157	5

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Le Fonds est donc peu exposé au risque de taux d'intérêt.

Fonds leaders en environnement NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

30 septembre 2024		**30 septembre 2023**	
Segment de marché	**%**	**Segment de marché**	**%**
Actions américaines		Actions américaines	
Technologies de l'information	22,2	Produits industriels	17,3
Produits industriels	16,1	Technologies de l'information	13,6
Soins de santé	9,2	Soins de santé	8,1
Matériaux	5,4	Matériaux	7,9
Services publics	2,1	Consommation discrétionnaire	2,9
Consommation discrétionnaire	1,5	Services publics	2,4
Actions étrangères		Immobilier	1,0
Irlande	10,5	Actions étrangères	
France	9,3	France	9,6
Allemagne	5,6	Autres pays*	34,9
Royaume-Uni	5,3	Autres éléments d'actif net	2,3
Autres pays*	11,7		
Autres éléments d'actif net	1,1		
Total	**100,0**		**100,0**

*Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 5 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de $)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

	Variation des cours	**Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**	
		30 septembre 2024	**30 septembre 2023**
Indices de référence	**%**	**$**	**$**
Indice MSCI ACWI NR ($ CA)	3,00	56 583	45 470

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Aux 30 septembre 2024 et 2023, le Fonds n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le Fonds est donc peu exposé au risque de crédit.

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	Capitaux de lancement	**Pourcentage de participation**
	$	**%**
30 septembre 2024	**-**	**-**
30 septembre 2023	1 220	-

h) Autres rémunérations versées aux courtiers

Les commissions de courtage versées sur les opérations sur titres peuvent inclure des montants de « paiement indirect », comme la valeur de la recherche et d'autres services fournis par le courtier. Bien que le gestionnaire fasse tout son possible pour déterminer la partie des paiements indirects dans les commissions sur les transactions du Fonds, cette partie n'est pas toujours vérifiable. Les montants de paiements indirects s'établissent comme suit :

	30 septembre 2024	30 septembre 2023
	$	$
Paiements indirects	**502 158**	371 731

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province d'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2024 et 2023, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 30 septembre 2024 et 2023, selon le cas.

Fonds	Date de création
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact conservateur	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact équilibré	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact croissance	29 juin 2023
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	11 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	27 juin 2024

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations au 30 septembre de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique du Fonds.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 10 décembre 2024.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre desquelles un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de la valeur marchande de ce titre, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

Activités de prêts de titres et de mises en pension

À compter du 1er juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêt de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

Mises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »), calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan chinois
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

Abréviation	Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 30 septembre 2024, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- Mandat NEI actions mondiales
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Le Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Placement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 $ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 $ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série, deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidiens équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception des :

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions courtes détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI .

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement *Dominion Bond Rating Service* (« *DBRS* »), *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 30 septembre 2024 était AA-.

Prêt de titres et mises en pension

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indicielles (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

Risque de l'effet de levier

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille positions acheteur sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement en actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca